

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES

Le CPAS est soucieux de garantir le respect de la vie privée et la sécurité des données personnelles de chacun.

L'entrée en vigueur le 25 mai 2018 de la nouvelle législation européenne qu'est le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) a pour but de mieux protéger la vie privée du citoyen et d'appliquer les mêmes règles à l'ensemble de l'Union européenne.

1. Responsable de traitement

Le CPAS est le responsable du traitement des données à caractère personnel dont il dispose. Les coordonnées du CPAS et de ses représentants légaux sont reprises ci-après :

CPAS de Gerpinnes, rue des Ecoles 31 à 6280 Gerpinnes
071/50.29.11

Directrice générale : Séverine Vanderbeck
severine.vanderbeck@cpasgerpinnes.be

Présidente : Isabelle Delisée
isabelle.delisee@cpasgerpinnes.be

2. Déléguée à la protection des données

Le CPAS a désigné une déléguée à la protection des données, ci-après dénommée « la DPD ». Cette dernière a pour mission, entre autres, d'informer et de conseiller le CPAS en matière de protection des données, de contrôler le respect de la législation et de la réglementation interne en matière de données personnelles.

Elle est également la personne de référence si vous avez des questions concernant la protection de vos données à caractère personnel.

La DPD : Laura Bourgeois
Rue des Ecoles 31, 6280 Gerpinnes
071/27.67.42
dpo@cpasgerpinnes.be

3. Licéité du traitement

Pour traiter vos données à caractère personnel, le CPAS se base nécessairement sur un (ou plusieurs) du/des fondement(s) suivant(s)[1] :

- Le traitement de vos données est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le CPAS est soumis ;
- Le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le CPAS ;
- Le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution d'un contrat, ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande ;
- Le traitement de vos données est nécessaire à la sauvegarde d'un intérêt vital ;

- Vous avez consenti au traitement de vos données pour une ou plusieurs finalités déterminées.

Le CPAS s'engage à limiter le traitement de vos données à caractère personnel à ce qui est strictement nécessaire à la réalisation de la finalité.

Le CPAS ne prend aucune décision fondée sur un traitement automatisé. Par traitement automatisé, on entend une décision prise sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

4. Finalités du traitement des données

Le CPAS s'engage à être transparent en ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel.

Tout traitement de données doit poursuivre une ou des finalités déterminées. Dès le départ, vous devez être informé des objectifs poursuivis lors d'un traitement de vos données personnelles.

Vous trouverez ci-dessous une liste de finalités poursuivies par le CPAS :

- L'administration des bénéficiaires et des usagers : gestion des demandes d'aides sociales, de médiation de dettes, accompagnement et insertion socio-professionnel, accompagnement des personnes en perte d'autonomie, suivi des demandes logements, organisation de l'accueil des enfants chez les accueillantes, organisation des différents ateliers, gestion des ILA ;
- L'administration et la gestion du personnel et des intermédiaires : gestion du personnel, du recrutement, des demandes de stage, ... ;
- L'administration et la gestion des sous-traitants ;
- La planification des activités : suivi des tâches, de la charge de travail et des prestations ;

Cette liste est exemplative et non limitative.

5. Collecte des données

Vos données à caractère personnel sont collectées lorsque :

- Vous faites appel à l'un des services du CPAS (demande d'un RIS, demande d'aide sociale, demande pour un logement, participation aux ateliers, etc.) ;
- Vous posez votre candidature/demande de stage ;
- Vous êtes un membre du personnel du CPAS.

Lorsque les données à caractère personnel ne sont pas collectées directement auprès de vous, ces données peuvent provenir des bases de données publiques auxquelles le CPAS a accès afin de réaliser ses missions d'intérêt public, par exemple la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS). Dans ce cas, vous en serez averti.

Lorsque ces données sont collectées et traitées, elles font l'objet d'une attention particulière et d'une protection adéquate.

Le CPAS s'engage à ne collecter et traiter vos données personnelles recueillies que dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour l'accomplissement d'une des finalités énoncées dans la présente politique. En principe, vos données personnelles ne seront jamais utilisées dans un autre cadre que celui annoncé. Si tel est le cas, vous en serez averti.

6. Conservation des données à caractère personnel

Le CPAS conserve vos données en fonction des prescriptions légales en vigueur ou de tout autre délai de conservation qui serait justifié en fonction de la finalité.

Passé ce délai, vos données personnelles sont définitivement supprimées.

7. Partage des données

Vos données personnelles sont, en principe, destinées à être utilisées exclusivement à des fins internes au CPAS.

Cependant, dans des cas spécifiques, vos données personnelles pourraient être partagées avec:

- diverses instances publiques ou institutions privées dans le cadre de l'exécution de ses missions, lorsqu'il y est tenu en vertu de la loi ou d'une décision de justice ;
- ses sous-traitants dans la mesure strictement nécessaire au fonctionnement du service. Le CPAS s'assure que ses sous-traitants garantissent à vos données la même protection et qu'ils soient conformes eux aussi au RGPD.

La communication à des tiers se fait uniquement sur base de la base légale en vigueur et aux finalités précitées.

8. Vos droits en matière de protection des données à caractère personnel

Quels sont vos droits ?

Dans ses articles 12 à 22, le RGPD vous garantit certains droits. Néanmoins, ces droits sont soumis à des conditions légales. Ils pourront être exercés aux conditions prévues par la réglementation et sous réserve de ne pas porter atteinte aux droits et libertés de tiers (secret professionnel, vie privée, etc.).

Droit à l'information et à la transparence

Le droit à l'information et à la transparence est le droit à toute information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, en des termes clairs et simples, en ce qui concerne le traitement de vos données personnelles.

Droit d'accès

Le droit d'accès est le droit d'obtenir, sur demande, des informations sur les données à caractère personnel que le CPAS détient sur vous.

Vous avez également le droit d'obtenir une copie gratuite de ces données.

Droit de rectification

Le droit de rectification est le droit de demander la rectification, dans les meilleurs délais, de vos données à caractère personnel qui seraient inexactes.

Il s'agit aussi du droit d'obtenir que les données incomplètes soient complétées.

Droit à l'effacement

Le droit à l'effacement est le droit de demander, dans les meilleurs délais, l'effacement de vos données à caractère personnel. C'est notamment le cas si :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles avaient été collectées ou traitées ;
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Vous retirez votre consentement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;

Droit à la limitation du traitement

Le droit à la limitation du traitement est le droit d'obtenir la limitation du traitement de vos données à caractère personnel. C'est notamment le cas si :

- Vous contestez l'exactitude de ces données, pendant une durée permettant de vérifier leur exactitude ;
- Le traitement est illicite et vous vous opposez à leur effacement et exigez à la place la limitation leur utilisation ;
- Les données personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles avaient été collectées ou traitées mais vous sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Droit d'opposition au traitement

Seulement si le traitement est effectué dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Dans ce cas, le CPAS doit cesser le traitement des données à caractère personnel, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur vos intérêts ainsi que vos droits et libertés, ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Droit au retrait du consentement

Vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment.

Il est aussi simple de retirer que de donner son consentement

Droit à la portabilité de données

Vous avez le droit de recevoir vos données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine ainsi que le droit de les transmettre à un autre responsable de traitement sans que le CPAS y fasse obstacle.

Ce droit n'existe que si le traitement est fondé sur le consentement (article 6, §1er, a ou article 9, §2, a du RGPD) ou sur un contrat (article 6, §1er, b) du RGPD), ou est effectué à l'aide de procédés automatisés.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer vos droits en adressant un courriel à : dpo@cpasgerpinnes.be ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue des Ecoles 31, 6280 Gerpinnes.

Votre demande sera traitée dans les trente jours, à compter du moment où le CPAS sera en possession de tous les éléments nécessaires au traitement de votre demande et à votre identité.

Si la demande est complexe, la période pourra éventuellement être prolongée de deux mois et vous en serez préalablement informé.

Le CPAS vous informe qu'il sera en droit, le cas échéant, de refuser de donner suite à des demandes manifestement infondées ou excessives.

Autorité de protection des données

Toute réclamation, toute plainte, tout grief peut être adressé au DPO par courrier électronique ou par courrier ordinaire.

Néanmoins, si vous le jugez nécessaire, vous avez le droit d'introduire une réclamation ou un recours auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD). Un formulaire de plainte est disponible sur le site internet de l'APD.

Autorité de Protection des Données
Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles
+32 (0)2 274 48 00
contact@apd-gba.be
<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>

9. Mesures de sécurité prises pour la protection des données

Afin de protéger les données à caractère personnel dont il dispose, le CPAS s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger vos données personnelles. Ces mesures seront réévaluées et actualisées régulièrement afin d'éviter la destruction, la perte, la falsification, la modification, l'accès non autorisé, la communication accidentelle à des tiers, ainsi que d'en assurer la sécurité et de garantir l'utilisation correcte des informations recueillies en vue de réaliser le traitement concerné.

De plus, chaque membre du personnel est tenu au respect du secret professionnel, conformément aux articles 36 et 50 de la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS ainsi qu'à l'article 458 du Code pénal. Le secret professionnel est une obligation qui impose aux membres du personnel du CPAS de ne pas divulguer les informations qui leur sont confiées ou qu'ils recueillent dans le cadre de leur profession. Il est permanent, même lorsque la relation de confiance est terminée ou lorsque le contrat de travail est arrivé à terme.

10. Modifications de la Politique de confidentialité

Le CPAS peut à tout moment apporter des modifications à la présente politique de confidentialité ou la compléter afin de se conformer à toute évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle ou technologique en matière de protection de données à caractère personnel.